



maa

Observatoire des Mortalités  
et des Affaiblissements  
de l'Abeille mellifère

# OMAA

## Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère

Comité d'experts  
apicole du CNOPSAV

14 Mars 2018



# Objectifs de l'OMAA

- **Objectifs :**

Faire l'inventaire et l'analyse de la dynamique spatio-temporelle des mortalités et des affaiblissements des colonies en France dans le but de détecter des dégradations de l'état de santé du cheptel apicole français et d'alerter les gestionnaires du risque



**Répondre aux attentes des pouvoirs publics** = alerte précoce en cas d'augmentations anormales des événements d'affaiblissement et/ou de mortalités

**Répondre aux attentes des apiculteurs** = compréhension des événements d'affaiblissement et/ou de mortalités

# Gouvernance de la phase de construction de l'OMAA

- **Pilote** : DGAI
- **Développement du projet** : dans le cadre Plateforme d'Epidémiologie en Santé Animale (ESA) - offre un cadre au niveau national pour les réflexions concernant les maladies animales
- **Animation de la construction de l'OMAA** : ITSAP – Institut de l'Abeille / ACTA

→ *Subvention de 60 321 euros pour l'année 2 du Programme apicole européen 2017/2019 (50 % DGAI, 50 % FEAGA)*

- **Structures contribuant à la construction de l'OMAA**
  - Organisations apicoles : ADA AURA, FNOSAD, GDS France et ITSAP-Institut de l'Abeille
  - Organisations vétérinaires : SNGTV et ONIRIS (école vétérinaire de Nantes)
  - Administration : CGAAER, DDecPP, DGAI et DRAAF
  - Laboratoire : ADILVA
  - Scientifiques : ANSES

# Constataion d'un évènement de santé sur un rucher

## Déclaration

Déclaration téléphonique  
par l'apiculteur ou intermédiée

### Guichet unique régional

- 1) Réception de la déclaration
- 2) Enregistrement de données issues de la déclaration pour alimenter l'OMAA
- 3) Répartition de l'évènement de santé vers un dispositif de surveillance dédié, s'il existe, en vue d'une investigation

## Investigation

### ÉTAT

Suspicion d'un danger sanitaire de 1<sup>ère</sup> catégorie

Investigation via le dispositif "surveillance des dangers sanitaires de 1<sup>ère</sup> catégorie"

Rucher atteint de mortalité massive aiguë

Investigation via le dispositif "mortalités massives aiguës"

### FILIERE APICOLE

Autres troubles

- Mise en place d'une visite de recueil de données épidémiologiques subventionnée par l'Etat (si portée par OVS ou OVVT)
- Autre(s) dispositif(s) de surveillance ?

- Alimentation de l'OMAA en données issues de l'investigation
- Réalisation d'un comptage varroa phorétique (dans la mesure du possible) afin de préciser la pression parasitaire présente sur le territoire régional
- Communication de la conclusion de l'investigation auprès du déclarant

## Exploitation des données

- Analyse des données collectées par l'OMAA et diffusion des résultats
- Déclenchement d'une alerte en cas d'évènements de santé groupés dans le temps ou dans l'espace

# Travaux en cours au niveau national

- Création d'un système d'information centralisé
  - Dans 1<sup>er</sup> temps : système simple de saisie des données et de restitution de quelques indicateurs
  - Dans 2<sup>nd</sup> temps : système complet aux multiples fonctionnalités de restitution et de synthèse (régler les droits d'extraction, d'usage, de visualisation)
- Suivi de la mise en place de la phase expérimentale et l'accompagnement des régions pilotes
- Communication
  - Construction d'une rubrique dédiée à l'OMAA sur le site de la Plateforme ESA ( <https://www.plateforme-esa.fr/> )
  - Rédaction d'articles pour présenter le projet



# Objectif du déploiement expérimental de l'OMAA

- Tester sur deux années le dispositif OMAA en l'état
- Dans 2 à 3 régions françaises (si possible sous plusieurs configurations organisationnelles)
- Pour :
  - Vérifier son opérationnalité,
  - Evaluer s'il répond aux objectifs qui lui ont été assignés,
  - Identifier les voies d'amélioration en vue de son éventuel déploiement à l'échelle nationale.

→ Lancement d'une phase expérimentale  
en région Bretagne et région Pays de la Loire

# Gouvernance du projet durant la phase expérimentale

## Au niveau national :

- Coordination nationale par la DGAI et l'ITSAP-Institut de l'abeille
- Suivi technique du déploiement par le groupe de suivi « abeilles » de la Plateforme ESA
- Comité de pilotage : comité d'experts apicole du CNOPSAV

## Au niveau régional :

- Coordination régionale par le SRAL
- Guichets uniques régionaux placés sous la responsabilité de l'État pendant la durée de la phase expérimentale (ce positionnement pourra être revu à l'issue de la phase expérimentale).

**→ La mise en œuvre du guichet unique confiée à l'OVVT  
(Bretagne et Pays de la Loire).**



## Visite de "recueil de données épidémiologiques" pour les "autres troubles"

- Concerne les ruchers des régions « pilotes »
- A pour vocation d'alimenter l'OMAA en données épidémiologiques concernant les événements de santé de la catégorie « autres troubles » ayant fait l'objet d'une déclaration au guichet unique de l'OMAA et d'apporter des conseils aux apiculteurs
- Visite mise en œuvre par une personne reconnue compétente en apiculture et pathologie apicole (vétérinaire + TSA)
- Tout apiculteur éligible, quel que soit le nombre de ruches
- Au maximum une visite financée par an et par apiculteur
- Coûts des analyses non pris en compte dans ce dispositif

**→ La mise en œuvre de la visite confiée à l'OVVT ou à l'OVS**



# Mise en place phase d'une phase pilote en Bretagne

- Coordination régionale par le **SRAL**
  - Mise en œuvre du guichet unique confiée à **l'OVVT** (GTV Bretagne) :
    - Réseau de 8 vétérinaires apicoles titulaires du DIE ou en cours de validation
    - Ligne téléphonique accessible 7J/7: **02 44 84 68 84**
    - Adresse mail : [declaration-omaa@gtv-bretagne.org](mailto:declaration-omaa@gtv-bretagne.org)
  - Mise en place de la visite de recueil de données épidémiologiques (portée par **l'OVVT**)
    - Visite du rucher (2h) en binôme vétérinaire (*compétent en apiculture et pathologie apicole*) et TSA → *Complémentarité des acteurs*
    - Rapport de visite concluant à un diagnostic et des recommandations (*à destination de l'apiculteur*) → *Réponse personnalisée*
    - Estimation de la pression Varroa du rucher → *Renforcer les données dans le cadre du Plan de Lutte Collective Varroa de la Région Bretagne*
- *Subvention de 75549 euros pour l'année 2 du Programme apicole européen 2017/2019 (50 % DGAI via la DRAAF, 50 % FEAGA)*

# Mise en place phase d'une phase pilote en Pays de la Loire

- Coordination régionale par le **SRAL**
  - Mise en œuvre du guichet unique confiée à **l'OVVT** (FRGTV Pays de la Loire) :
    - Réseau de 5 vétérinaires apicoles titulaires du DIE ou en cours de validation
    - Ligne téléphonique accessible 7J/7 : **02 41 69 80 69**
  - Mise en place de la visite de recueil de données épidémiologiques (portée par **l'OVVT**)
    - Visite du rucher (2h) en binôme vétérinaire (*compétent en apiculture et pathologie apicole*) et TSA → *Complémentarité des acteurs*
    - Rapport de visite concluant à un diagnostic et des recommandations (*à destination de l'apiculteur*) → *Réponse personnalisée*
    - Estimation de la pression Varroa du rucher → *Renforcer les données dans le cadre du Plan de Collective Lutte contre Varroa existant en Pays de la Loire*
- *Subvention de 83775,40 euros pour l'année 2 du Programme apicole européen 2017/2019 (50 % DGAI via la DRAAF, 50 % FEAGA)*

# Information des apiculteurs

- Affiches (1000 par région pilote)
- Petits dépliants (5000 par région pilote)
- Mail d'information à destination des apiculteurs (envoyé en Pays de la Loire, prévu prochainement en Bretagne)
- Diffusion d'articles dans la presse locale et nationale
- Présentation du dispositif lors d'assemblées d'apiculteurs
- ...

**VOUS CONSTATEZ  
DES MORTALITÉS  
OU DES AFFAIBLISSEMENTS  
DE COLONIES D'ABEILLES**

DÉCLAREZ LES RAPIDEMENT à l'OMAA  
(Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère)

Un guichet à votre écoute  
Un vétérinaire diplômé en pathologie apicole  
7 jours sur 7  
OMAA  
Une prise en compte de votre déclaration  
Tout au long de l'année  
Un retour individualisé

UN NUMÉRO :

Pour vous aider à comprendre ce qui impacte vos colonies  
Pour participer collectivement à la meilleure connaissance des troubles de santé de l'abeille mellifère

Pour plus d'information : <http://plateforme-esa.fr>

Logo de la République Française, Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, et logo de la Région Pays de la Loire, Département de la Loire, Direction Départementale des Services Vétérinaires.

# Premier bilan intermédiaire de la phase pilote *(au 12/03/2018)*

- En Pays de la Loire

- 39 déclarations enregistrées par le guichet unique

- Orientation prise: 4 DS1, 4 MMAA, 31 « autres troubles »

- 26 visites réalisées

- En Bretagne

- 24 déclarations enregistrées par le guichet unique

- Orientation prise: 1 MMAA, 18 autres troubles (l'orientation donnée aux 5 déclarations du 12/03 non encore disponible à la date de réalisation de cette présentation)

- Au moins 11 visites réalisées





Pour plus de renseignements

**Article dans le numéro "spécial abeilles" du Bulletin  
épidémiologique "Santé animale - alimentation"  
n°81 de novembre 2017**

Accessible en ligne à l'adresse: [http://bulletinepidemiologique.mag.anses.fr/sites/default/files/AB-10\\_2017-11-27\\_ANSES%20BE%2081-sp%C3%A9cial%20abeilles\\_definitif\\_1.pdf](http://bulletinepidemiologique.mag.anses.fr/sites/default/files/AB-10_2017-11-27_ANSES%20BE%2081-sp%C3%A9cial%20abeilles_definitif_1.pdf)

**Page d'information dédié à OMAA sur le site de la plateforme ESA**

Accessible en ligne à l'adresse : <https://www.plateforme-esa.fr/page/observatoire-des-mortalites-et-des-affaiblissements-de-l-abeille-mellifere-omaa>



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

Merci  
pour votre  
attention

